

Élections professionnelles

Du 29 novembre au 6 décembre 2018

Ce grand rendez-vous démocratique vous permettra d'élire vos représentants qui font vivre le dialogue social au sein du ministère.

Les instances de dialogue social jouent un rôle majeur en tant qu'enceintes de concertation sur l'avenir du service public de l'éducation mais aussi pour assurer la qualité des décisions portant sur la carrière et les conditions de travail de chacun d'entre vous.

Les organisations syndicales s'adresseront pour ces scrutins directement à vous, du 23 octobre au 27 novembre via les messageries professionnelles, pour vous exposer leur point de vue.

- [Toutes les informations sur le site du ministère](#)

Que devez-vous faire dès maintenant :

- [Vérifier que l'adresse postale figurant sur votre bulletin de salaire est correcte ;](#)
- [Vous assurer que vous êtes en possession de votre NUMEN ;](#)
- [Préparez-vous au vote électronique.](#)



M.A.J. le 11/10/2018

Dans cette rubrique

- [Action sociale](#)
- [Service social des personnels](#)
- [Élections professionnelles 2018](#)
- [Conseils en orientation et mobilité professionnelle](#)
- [Personnels en situation de handicap](#)
- [Guide des personnels](#)
- [Indemnisation chômage](#)
- [Information retraite](#)
- [Santé & sécurité au travail](#)
- [Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public \(ENSAP\)](#)
- [Services numériques des personnels](#)
- [Écrire aux services académiques et départementaux](#)
- [Saisir les médiateurs](#)

Pour information

Une assistance spécifique pour les élections professionnelles peut être sollicitée au cours de la période d'élection du 11 octobre au 6 décembre soit par [mail](#) ou par téléphone au 08 10 00 02 38

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37